

AFFAIRE No 49/2 - ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 2 123 M2 CADASTRE SECTION CP
No 188, APPARTENANT A L'ASSOCIATION DES FRERES DE
SAINT-JEAN DE DIEU, EN VUE DE L'ACHEVEMENT DU COMPLEXE
SPORTIF DE SAINT-FRANCOIS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de l'achèvement du complexe sportif de Saint-François dont les travaux sont actuellement en cours, l'Association des frères de Saint-Jean de Dieu a accepté de céder à la Commune, au prix de 40 Francs le mètre carré, un terrain de 2 123 m2 cadastré section CP no 188, contigu au terrain de football existant.

Le prix étant inférieur au seuil de consultation des Domaines, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 903 - article 210 du Budget Communal.

Reçu à la Préfecture le 15/04/1985

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---